



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'EXPOSITION ENTRE LA VILLE
DE VINCENNES ET L'ASSOCIATION SINJIYA-
TON FRANCE.**

**DÉCISION N° DM-20-284
EN DATE DU 10 NOVEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjointe au maire ;

VU la proposition de l'association Sinjiya-Ton France, représentée par Madame Marie-Ange Buclet, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé au 22 rue de la Liberté – 94300 Vincennes, de présenter une exposition de photographies d'Arnold Grojean, du 2 au 23 novembre, rue Eugène Renaud à Vincennes ;

CONSIDÉRANT la participation de l'association Sinjiya-Ton France à la manifestation « Forum de la solidarité internationale » organisée par la ville de Vincennes les 20 et 21 novembre;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Sinjiya-Ton France, représentée par Madame Marie-Ange Buclet, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé au 22 rue de la Liberté – 94300 Vincennes, une convention portant sur la présentation d'une exposition de photographies d'Arnold Grojean, du 2 au 23 novembre, rue Eugène Renaud à Vincennes.

DE LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN